



# Formations linguistiques de l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration



Formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR.....	2
Formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR sur le Centre Isère.....	4
Formations linguistiques de l'OFII niveau A2 sur le Centre Isère.....	5
Formations linguistiques de l'OFII niveau B1 à l'oral sur le Centre Isère.....	6

Mis à jour le 12/11/2018

Soutiens



Dans le cadre de la réforme de l'accueil, la loi du 7 mars 2016 a institué le **Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)**. Depuis le 1er juillet 2016, il prend le relais du **Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)**. Il est obligatoire, conclu pour une durée de 12 mois et peut, dans certains cas, être prolongé d'un an. S'il n'est pas honoré, il peut faire l'objet d'une proposition de résiliation ou de clôture négative pouvant être prise en compte par le Préfet dans l'appréciation du droit au séjour.

Il repose sur un engagement réciproque entre le primo-arrivant obtenant un titre de séjour et l'État, qui assure le financement de la journée de *Formation civique* (6h – organisation et fonctionnement de l'Etat et de ses institutions), de la journée *Vivre et accéder à l'emploi en France* (6h – informations concernant l'installation en France et l'accès à l'emploi) et du parcours de *Formation linguistique* (en fonction des besoins – de 50 à 200h).

*(Cahier des clauses particulières de la Formation Linguistique 2016 de l'OFII - [www.ofii.fr](http://www.ofii.fr))*

## Publics

Étrangers en situation régulière, ayant vocation à résider durablement en France, signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (c'est-à-dire primo-arrivants de plus de 16 ans, hors Union Européenne)

- Formation obligatoire pour les signataires du CIR dont le niveau est inférieur à A1.1
- Formation proposée aux signataires du CIR dont le niveau est situé entre A1.1 et A1
- Si la personne a déjà le niveau A1, une *Attestation Ministérielle de Dispense de Formation Linguistique* (AMDFL) lui sera remise par l'OFII à l'issue de son entretien individuel

## Objectifs

- Apprendre le français en vue d'**accéder à l'autonomie**, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France
- Viser le **niveau A1** du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues (voir tableau CECRL)
- Apprendre les **usages** et les **valeurs** de la République Française

## Spécificités

- Sur **orientation interne** des services de l'OFII
- **Test de positionnement linguistique** réalisé lors de la signature du CIR :
  - o Test écrit collectif de 20 minutes (compréhension et production) réalisé par l'IFRA (organisme de formation retenu sur le marché), généralement dans les locaux de l'OFII
  - o Test oral individuel de 20 minutes (compréhension et production) réalisé par un auditeur de l'OFII
- **3 parcours possibles** selon les besoins linguistiques des signataires et les freins à l'apprentissage repérés :
  - o **Parcours de 200 heures** : pour les personnes présentant de forts freins à l'apprentissage, non-francophones, peu ou pas scolarisées, non-lecteurs/scripteurs dans leur langue maternelle
  - o **Parcours de 100 heures** : pour les personnes présentant de moindres freins à l'apprentissage, pour lesquelles l'évaluation initiale a relevé des compétences partiellement acquises
  - o **Parcours de 50 heures** : pour les personnes présentant un niveau proche du niveau A1, autonomes dans l'apprentissage, ayant besoin d'un perfectionnement ou étant volontaires pour préparer le diplôme DELF A1 en candidat libre.

## Modalités d'organisation

- Entrée en formation environ un mois après l'entretien d'accueil et d'informations à l'OFII
- Constitution de groupes de niveau et de profil d'apprentissage le plus homogène possible au regard des résultats obtenus lors du positionnement linguistique initial (minimum 8 personnes)
- Stage à entrées et sorties périodiques
- Rythme majoritairement intensif (20 à 30h de formation hebdomadaire), mais possibilité de rythmes semi-intensifs (6 à 12h de formation hebdomadaire)
- Apprenant non-rémunéré

## Contenus généraux

- 3 grands axes thématiques abordés : Vie publique, Vie pratique, Vie professionnelle
- Mises en situation, travail de groupes et échanges
- Supports variés et proches de l'environnement quotidien des personnes : documents authentiques, extraits audio/vidéo, outil informatique (10% e-learning)
- Évaluation et autoévaluation de la progression du stagiaire

## Fin de parcours

- Délivrance d'une **attestation d'assiduité** (au moins 80% du parcours réalisé)
- Délivrance d'un certificat de suivi de formation linguistique remis à la demande du stagiaire
- Possibilité de passer le DELF A1 en candidat libre (l'OFII ne finance pas la passation du diplôme)
- Informations sur les suites de parcours possibles, par exemple *Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la réussite des Enfants* pour la dimension « citoyenneté et liens avec l'école » ; ou *Compétences Premières* afin de définir ou de consolider un projet professionnel.

### Zoom sur la signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

#### Publics concernés

- Primo-arrivants de plus de 16 ans, en situation régulière et ayant vocation à s'installer durablement en France : bénéficiaires du regroupement familial, membres étrangers de famille française, réfugiés statutaires, apatrides et membres de leur famille
- Ne sont pas concernés par le CIR : demandeurs d'asile, ressortissants de l'Union Européenne, conjoints de ressortissants de l'UE...

#### - Déroulement

- Une **demi-journée d'accueil et d'informations** à l'occasion de la signature du CIR, répartie en 3 temps :
  - o **Information collective** en présence d'un auditeur de l'OFII, d'un membre du service médical et d'un interprète si besoin, pour informer les signataires du contexte et des objectifs du CIR
  - o **Entretien individuel** avec un auditeur de l'OFII et un interprète si nécessaire, pour définir les besoins en formation, remettre les convocations et attestations pour les différentes formations prescrites et procéder à la signature du CIR
  - o Possibilité de passer la **visite médicale** réglementaire si non-réalisée dans le pays d'origine

- Réalisée sur la **plateformes d'accueil** de l'OFII :

76 rue des Alliés

38100 Grenoble

tel : 04 76 40 95 75

[www.ofii.fr](http://www.ofii.fr)

#### **IFRA** mandataire

Contact: Sonia Valarcher

04 76 84 48 48

[ifra.s-valarcher@orange.fr](mailto:ifra.s-valarcher@orange.fr)

#### **Sites d'intervention :**

- Voiron : GRETA

Lycée Ferdinand Buisson, 21 boulevard Edgar Kofler

- Saint Marcellin : GRETA

Maison de l'économie, 9 rue du Colombier

Signataires du CAI ou du CIR (depuis juillet 2016) depuis moins de 5 ans

La personne a **atteint le niveau A1** et vise le niveau A2

Formation linguistique en organisme de formation

1 parcours de 100h avec comme objectif **le niveau A2 à l'oral et à l'écrit**  
du Cadre Européen Commun pour les langues

### **Préinscriptions sur le site**

[www.ifra-formation-linguistique.fr](http://www.ifra-formation-linguistique.fr)

Le niveau A2 sera nécessaire, à partir du 7 mars 2018, pour obtenir la carte de résident.

Organisme de formation mandataire sur tout le territoire national : l'IFRA

Modalités d'inscription :

Numéro Vert national : 0 803 803 200

### **IFRA mandataire**

Contact: Sonia Valarcher

04 76 84 48 48

[ifra.s-valarcher@orange.fr](mailto:ifra.s-valarcher@orange.fr)

### **Sites d'intervention :**

- Voiron

- Saint Marcellin

Signataires du CAI ou du CIR (depuis juillet 2016) depuis moins de 5 ans

La personne a **atteint le niveau A2** et vise le niveau **B1 à l'oral\***

*\* Niveau requis pour l'acquisition de la nationalité française*

Formation linguistique en organisme de formation

1 parcours de 50h avec comme objectif **le niveau B1 à l'oral** du Cadre Européen Commun pour les langues

**Préinscriptions sur le site**

[www.forpro-creteil.org/dispositif-b1](http://www.forpro-creteil.org/dispositif-b1)

**GRETA** mandataire national

Contact: [gnte93.ofi2@forpro-creteil.org](mailto:gnte93.ofi2@forpro-creteil.org)

06 48 60 72 97